

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 juillet 2002

Présidence : Madame Adine PERRET, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs FLACTION Josette, MARTIN Frédérique, SCAPEROTTA Sarah, WALKER GUYE Nancy, ARRIGONI André, BASSIERES Paul, CONTINI Pascal, DE RAEMY Daniel, RAYMONDAZ Jean-Luc, ROHRBACH Jacques, VERDON Gilles, VUAGNIAUX Thierry, VUAGNIAUX Yves.

Excusés :

Mesdames et Messieurs SCAPERROTTA Sarah, WALKER GUYE Nancy, BASSIERES Paul, DE RAEMY Daniel, RAYMONDAZ Jean-Luc, ROHRBACH Jacques, VUAGNIAUX Thierry, VUAGNIAUX Yves.

Absents :

Mesdames et Monsieur FLACTION Josette, MARTIN Frédérique, CONTINI Pascal.

Arrivés après l'appel :

Messieurs ARRIGONI André, VERDON Gilles.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2002

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. ASSERMENTATION

Nous allons assermenter Monsieur Martin BARAGAÑO qui n'avait pas pu assister à notre séance du 6 juin dernier. Je lui demande donc de bien vouloir s'avancer devant la table et prie l'assemblée de se lever.

La Présidente donne lecture du serment. Elle prie Monsieur Martin BARAGAÑO de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de son nom.

Monsieur Martin BARAGAÑO : «Je le promets»

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite. Je vous remets le règlement de notre Conseil et vous prie de prendre place dans la salle, à votre convenance.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

En date du 21 juin, j'ai reçu la lettre suivante :

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Pour d'impérieuses raisons personnelles, je me vois contraint de renoncer à mon mandat de scrutateur suppléant de notre Conseil et ce avec effet immédiat.

Croyez bien que c'est après réflexion et avec regret que je me résous à prendre cette décision.

En souhaitant à mon successeur beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette fonction et à notre Bureau le moins de perturbations possibles en raison de ma défection, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes respectueuses salutations.

Et c'est signé Pascal CONTINI.

Je remercie Monsieur CONTINI d'avoir siégé 6 mois au Bureau. Son remplaçant sera désigné au point 11 de notre ordre du jour.



En date du 7 juin, j'ai reçu la lettre suivante de Monsieur Patrick COURTET de Giez.

Concerne : Infrastructure EXPO.02

Madame, Messieurs,

Suite à l'entrevue du 21 mai dernier avec Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER, je me permets par la présente de vous faire une proposition d'utilisation des infrastructures d'Expo.02 après sa fermeture en octobre prochain.

Ma requête concerne la nouvelle surface en bitume se situant à l'entrée principale d'Expo.02, ceci dans le but de réaliser une piste permanente pour voitures modèles réduits à l'échelle 1 : 10 et 1 : 8 à essence ainsi qu'électriques.

Actuellement, il n'existe pas de piste permanente dans la région où les amateurs de voitures modèles réduits puissent évoluer.

Le but premier de créer une telle piste serait de rassembler les jeunes et moins jeunes pour leur permettre de partager ensemble la même passion qu'est le modélisme de voitures radio commandées de toutes catégories. Ce nouveau lieu de rencontre aurait pour avantage de regrouper les possesseurs de ces engins plus ou moins bruyants en un seul endroit. Cela permettrait aussi de pallier aux problèmes de nuisances qu'ils pourraient engendrer dans les divers quartiers résidentiels de toute la région du Nord vaudois. Une piste permanente offrirait aussi l'avantage de pouvoir organiser des compétitions de niveaux régionales ou nationales afin de faire connaître ce sport en Romandie tout comme il l'est déjà largement en Suisse alémanique.

Il est évident qu'un tel projet ne serait pas sans créer des nuisances sonores. Pour parer à ce désagrément, il suffirait de régir l'utilisation de cette piste par des plages horaires bien strictes édictées en accord avec la Commune et le voisinage.

Dans l'éventualité de la réalisation de ce projet, je créerais un nouveau club pour gérer ce site dont l'accès serait strictement réservé aux membres (toutes sortes de moyens pouvant être mis en œuvre pour en limiter l'accès). Un règlement comme ci-dessous pourrait par exemple être instauré.

Plages horaires libres pour voitures électriques (non-bruyantes).

Plages horaires pour voitures à essence (bruyantes) :

Lundi, mardi, jeudi : 18h – 20h

Mercredi : 14h – 20h

Vendredi : 16h – 20h

Samedi : 9h – 12 h et 14h – 19h

Dimanche : interdit sauf en cas d'organisation de compétitions.

J'espère que cette proposition vous intéressera et je suis sûr que vous saurez en évaluer tous les avantages autant au niveau social que touristique pour la ville d'Yverdon-les-Bains et le Nord vaudois. Je me tiens volontiers à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire ainsi que pour l'élaboration plus concrète du projet.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de recevoir, Madame, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Comme il s'agit ici d'une pétition, je prie les Présidents de groupe de passer vers Madame la secrétaire d'ici la fin de la séance pour lui donner les noms des personnes qu'ils désignent pour siéger dans la Commission chargée de l'examiner.



En date du 28 juin 2002, j'ai reçu une lettre de Monsieur José LOPEZ, domicilié rue de l'Ancien Stand 4. Cette lettre étant longue (3 pages), je m'abstiendrai de vous la lire entièrement.

Monsieur LOPEZ y fait état d'un conflit entre voisins dans cet immeuble appartenant à la Commune. Il demande au Conseil communal de trouver une solution à ces conflits. Comme il s'agit d'un problème concernant le service des Gérances, je transmets ce courrier à Monsieur le Syndic en lui demandant de veiller à ce qu'une solution soit trouvée à ces problèmes.



Enfin, je vous invite à aller visiter ces jours le Village des Artisans. Nos huissières vous distribueront à la fin de la séance un papillon sur la Franche-Comté à Yverdon-les-Bains. Le tourisme en Franche-Comté, l'artisanat, les produits du terroir, tout ceci se trouve dans les tentes pour les artisans derrière le théâtre Benno Besson.



Enfin, au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur le Conseiller Cédric PILLONEL
- Une intervention de Monsieur le Conseiller Charles KULL
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Daniel CHAPERON
- Deux questions de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE (C/3 - C/4)**Madame la Présidente :**

Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

6. PREAVIS NO 13/02 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 285'000.- POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES MESURES GEOLOGIQUES NECESSITES PAR UN GLISSEMENT DE TERRAIN DANS LA FORET DE LA COTE DU LAC, SISE SUR LE TERRITOIRE DE CHESEAUX-NOREAZ, PROPRIETE DE NOTRE COMMUNE. (MONSIEUR YAN ROSSIER, RAPPORTEUR AD HOC)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Yan ROSSIER donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs Françoise WEISSBRODT, remplaçant Madame Chantal GUIBERT, Stéphanie EHINGER, Pascal GIROD, remplaçant Monsieur Peter OTHENIN-GIRARD, Claude GASSER, Yan ROSSIER, Pierre HUNKELER et Jean-David CHAPUIS.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et celui-ci est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'assainissement et les mesures géologiques nécessitées par un glissement de terrain dans la forêt de la Côte du Lac, sise sur le territoire de Cheseaux-Noréaz, propriété de notre Commune ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 285'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense nette, estimée à Fr. 17'912.- après déduction des subsides et participations de l'ordre de 93.7%, sera imputée dans le compte « Forêt Côte du Lac – STE » no 5603 et amortie en un an.

<p>7. PREAVIS NO 14/02 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 415'000.- POUR FINANCER L'EVOLUTION DU MATERIEL INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT 3 ANS. (MONSIEUR BART WIND, RAPPORTEUR)</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Bart WIND donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs Irène KELLER, remplaçant Monsieur Pascal CONTINI, Martine FREY TAILLARD, David WULLIAMOZ remplaçant Monsieur Gilles VERDON, Yves RICHARD, Pascal BLUM et Bart WIND.

Absent : Monsieur Jacques MARTIN.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et celui-ci est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre le programme défini pour l'évolution des applications informatiques de l'administration communale ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 415'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera amortie en 3 ans au plus et imputée dans le compte 6201 « informatique 2002 ».

<p>8. PREAVIS NO 20/02 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE FR. 100'000.- POUR L'ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT DE SECURITE POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE. (MADAME SILVIA GIORGIATTI SUTTERLET, RAPPOTRICE)</p>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs Gloria CAPT, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Raymond GUYAZ, remplaçant Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE, Walter MÜLLER, Cédric PILLONEL, Jean-Claude RUCHET et Michel WERKLE.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur André PERRET :

Personnellement, je ne suis pas très convaincu de la proposition qu'on nous fait. Mais c'est vrai que comme elle a pour but de protéger nos agents, il est difficile de s'y opposer.

Si je vous dis que je ne suis pas très convaincu de la proposition qu'on nous fait, c'est parce qu'on va avoir des policiers qui vont être équipés comme le sont les CRS en France. Et chacun a certainement pu voir par des extraits à la télévision comment fonctionnent les compagnies de CRS. Je ne pense pas qu'on va former nos gens comme on forme les compagnies de CRS, qui sont quand même des policiers spécialisés et spécialement entraînés pour la confrontation.

Je rappellerai qu'on nous parle dans ce préavis de maintien de l'ordre ; les CRS ne sont pas là pour le maintien de l'ordre mais pour le rétablissement de l'ordre. Leur équipement correspond à un équipement de rétablissement de l'ordre. Or, si nos policiers ont le malheur de se trouver un jour devant un groupe constitué d'une certaine importance, voire d'ailleurs de deux groupes qui se battent entre eux, harnachés comme ils le seront, c'est quasi certain que les deux groupes vont se retourner contre la Police. Alors, je ne sais pas si nos gens seront formés et aptes à finalement résister à une horde de supporters de football ou autres, de hooligans, en étant peu nombreux et en ayant un harnachement qui ne facilite pas non plus la défense personnelle. Il faut savoir qu'avec une matraque dans une main et un bouclier dans l'autre, on n'a plus beaucoup de mains pour se défendre ! Je veux dire, cela peut poser un problème.

J'aimerais ici que l'on fasse un pas de plus. Si on équipe nos gens, il faudrait absolument qu'ils reçoivent une certaine formation afin que, si une fois ils doivent être engagés comme le sont les CRS, ils aient les bases essentielles pour éviter de se retrouver au milieu d'un groupe qui leur en voudra, car ils seront caparaçonnés. Le groupe aura donc l'impression que l'on peut taper sur les policiers sans danger pour eux et c'est à ce moment-là qu'ils risquent de se retrouver dans une situation difficile.

Comme je l'ai déjà dit, il est difficile de s'opposer à ce préavis mais il pourrait avoir des conséquences plus délicates qu'on imagine aujourd'hui.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais rassurer le Conseiller PERRET. Comme déjà dit en Commission, ces gilets sont prévus pour protéger les policiers, ils sont légers, se portent sous la chemise, et ne sont pas du tout provocateurs. Il est hors de question d'avoir des hordes de policiers casqués, harnachés comme des CRS, cela n'a jamais été l'état d'esprit.

Ensuite de cela, comme je l'ai précisé en séance de Commission, il y aura effectivement une formation adéquate liée à ces instruments nouveaux. Je ne parle pas évidemment des gilets qui sont une protection pure mais des casques. Je pense qu'avec ces équipements, s'il y avait une intervention à faire, nos policiers seraient certainement mieux équipés pour faire face qu'actuellement.

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et celui-ci est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à doter les agents de police d'un équipement de sécurité et de procéder à cet effet à l'acquisition de 40 casques de maintien de l'ordre et 40 gilets « pare-balles » ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 100'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera imputée au compte « équipement de sécurité – CPO » no 6613 et amortie en un an.

9. PREAVIS NO 21/02 CONCERNANT UNE DEMANDE DE RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DU CORPS DE POLICE POUR AUGMENTER LA SECURITE ET LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES INCIVILITES ET LA VIOLENCE QUI SE DEVELOPPENT EN VILLE, PAR UNE PRESENCE POLICIERE DE PROXIMITE ACCRUE. (MADAME GLORIA CAPT, RAPPOTRICE)

Madame Gloria CAPT :

Les membres de la Commission vous proposent que je lise ce rapport *in extenso*.

Lecture du rapport.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Gloria CAPT, Raymond GUYAZ remplaçant Jean-Hugues SCHÜLE, Jean-Claude RUCHET, Walter MÜLLER, Cédric PILLONEL, Michel WERKLE.

Madame la Présidente :

Nous sommes également en présence d'un rapport de minorité et je donne la parole à Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET pour la lecture soit de l'intégralité de son rapport, soit de ses conclusions.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je procéderai donc à la lecture de l'intégralité du rapport.

Lecture du rapport de minorité.

Madame la Présidente :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Je rappellerai également que nous sommes en présence d'un amendement dont je vous relis le texte :

« La Municipalité est autorisée à renforcer les effectifs du Corps de Police par l'engagement maximal de 5 policiers supplémentaires pour développer une présence de proximité accrue »

Monsieur Jean-Claude TETAZ :

En préambule, j'aimerais faire une petite remarque. Quelqu'un a demandé lecture des rapports de Commission. Si la TV n'avait pas été là, ces rapports auraient-ils été lus, puisque chacun les a reçus à la maison ? Je me pose la question.

Deuxièmement, ce que j'entends dans ce préavis, ce que rappelle Madame la rapportrice, le reflet de Monsieur CARRARD, c'est répression, insécurité, incivilité, tout est négatif. Est-ce que l'on a plus envie de vivre dans notre Ville ?

En tant qu'enseignant dans un établissement de la place, je sais et je constate une augmentation de la violence, tant verbale que physique, par des graffitis, par des injures, sur les murs, sur les tables... j'en suis tout à fait conscient. Ce qui me chagrine, c'est qu'on ne parle qu'un tout petit peu de prévention. Madame CAPT l'a relevé, la Police s'occupe de la prévention dans les écoles. Oui, il y a un policier pour quatre mille élèves. Vous voulez mettre les policiers dans la rue, moi je trouve que la prévention est importante ; éduquer les enfants comme cela a été fait par Monsieur ANGELOZ, c'est important. Je pense que s'il y avait une aide dans la prévention, ce serait plus intéressant que de faire patrouiller des policiers supplémentaires. C'est important que les élèves soient formés, c'est notre avenir, ce sont les futurs citoyens et s'ils ont une formation de base par la police, ce sera une amélioration certaine. On doit tous travailler en réseaux et ceux-ci impliquent des policiers, des médiateurs, des enseignants et la population.

Conséquence : je préférerais qu'on apporte financièrement une aide pour créer ce genre de réseaux, pour aider nos policiers, les enseignants et les médiateurs à sensibiliser les élèves plutôt que de faire de la répression. La répression - vous avez lu comme moi le journal de ce matin – qu'est ce que cela va être ? Ce sera la guerre disaient certains... oui, je vous vois hocher de la tête mais allez vous balader dans certains secteurs, oui, ce sera la guerre. Si on éduque et qu'on apprend aux enfants un certain mode de vie, une sensibilité, à avoir des réactions par rapport aux autres, je pense que cela devrait mieux passer que de simplement augmenter les effectifs et les mettre dans la rue avec matraques, gilets pare-balles et autres.

J'approuve et vous l'avez bien compris, le rapport de minorité. D'ailleurs, une motion sera déposée à la fin de ce Conseil pour proposer 5 personnes, 5 policiers de plus, mais que le solde de l'argent demandé dans le préavis soit mis en place pour la prévention.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'aimerais encore étayer en quelques mots le cadre qui nous a fait dire que ce préavis est une réponse politique certes, mais disproportionnée et inadéquate à notre situation. La réponse policière n'est pas l'unique à donner en la matière et l'engagement de 10 policiers supplémentaires n'aura aucun effet réel sur la sécurité de la population.

Aujourd'hui, Yverdon-les-Bains compte le double de son effectif normal avec la présence des policiers de l'Expo. Cela n'empêche pas les incivilités, les actes de vandalisme ni l'indisponibilité aux guichets, parfois, de la Police municipale, lors notamment pour la prise en compte d'une plainte de vol de vélo. C'est un exemple.

L'investissement du million que représente le coût de l'opération sera indéniablement lié à des restrictions budgétaires. Notre principale crainte est que ces restrictions se fassent au détriment de projets à développer au niveau social, notamment ; ce qui aurait pour effet d'augmenter les laissés-pour-compte et, inévitablement, le sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, le préavis municipal ne présente aucune politique coordonnée des actions de prévention en matière de violence. L'action policière s'inscrit dans une série globale de mesures que la Municipalité ne sait pas nous décrire. La simple augmentation de l'effectif de Police, non inscrite dans un projet donné, n'aurait pour effet que d'engendrer des réactions de surcroît de violence de la part des populations visées et là, je rejoins Monsieur le Conseiller TETAZ. Cela ne permettrait en aucun cas aux policiers d'intervenir plus efficacement.

Nous entendons le sentiment d'insécurité exprimé par une partie de la population ; nous entendons également le sentiment d'impuissance et de danger exprimé par le Corps de Police mais nous pensons que les mesures les plus efficaces à prendre en la matière sont des mesures coordonnées de prévention sociale et policière avec la mise sur pied de mesures punitives rapides et réelles.

Enfin, le Corps de Police devrait être formé pour une véritable Police de proximité et bénéficier d'un meilleur soutien psychologique.

Le préavis municipal propose une augmentation de l'effectif sans aucune analyse sérieuse de la situation globale, sans tenir compte de la répartition des charges administratives et de terrain au sein du Corps de Police ni avoir analysé clairement les causes des heures supplémentaires ; enfin, sans avoir une vision à long terme ni tenir compte du projet de Police 2000.

Ce préavis est une réaction politique épidermique qui coûtera fort cher et n'aura pas les effets escomptés.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je suis un peu ébranlé par ce que je viens d'entendre. Je trouve que c'est faire vraiment peu de cas, peu de reconnaissance du travail de la Police. Faire passer la Police pour des gens casqués qui ne font que de la répression, c'est hallucinant. Ils font un travail de prévention, ils font un travail effectivement dans les écoles. Il n'y a pas une personne dans les écoles mais il y en a deux, il y a le Sergent major FREYMOND aussi.

Faire passer cette vision, cette image de la Police, je trouve cela vraiment ahurissant. Ces gens-là sont au service de la population pour une foule de prestations. De voir la Police uniquement dans un cadre de répression, je trouve cela hallucinant.

Monsieur André PERRET :

Je dois dire que j'ai fait comme les membres de la Commission, j'ai regardé en détail ce préavis. Je l'ai trouvé intéressant sur bien des points parce qu'il nous donne finalement la position de la Municipalité. Les précisions de la Municipalité que vous y avez tous trouvés, que la Commission par sa Présidente et rapportrice y a trouvés, on le verra, sont intéressantes.

Donc, si je prends le préavis, on nous parle à la première page que la Police doit avoir les moyens d'accomplir sa mission et de faire face aux problèmes constatés. Alors, je dis youpi, on a constaté des problèmes, quels sont-ils ? Je prends la deuxième page, on nous parle des bases légales, des définitions des missions, d'organisation de la direction de Police, d'organisation des brigades, des missions des brigades et enfin des compétences de la Police. Je me dis qu'on risque d'y trouver des problèmes. Non, il est dit dans un premier paragraphe : la Police effectue d'abord des constats. Admettons, cela fait partie de son travail, cela fait partie de ses missions.

Ensuite, on parle de programme de prévention scolaire, pour les 4000 mille élèves yverdonnois, il y a un à deux policiers qui donnent un certain nombre d'heures pour faire de la prévention auprès des écoles.

Puis, on nous parle de Police de proximité. On dit que c'est un ensemble de mesures pour favoriser le rapprochement de la Police et du public, le but visait une amélioration de la prévention et de la communication ; là, on est tous d'accord, c'est une bonne direction. On nous parle de la prévention ; on nous dit, la prévention, c'est faire des messages qui s'adressent à la généralité, et à des cas particuliers ; c'est vague et très général.

Ensuite, on nous dit que la Police est au service du public. C'est vrai, il y a une documentation à votre disposition à la réception de la Police. Ensuite, vous pouvez aussi vous renseigner par téléphone. C'est vraiment de la proximité. Si vous avez un problème, vous prenez votre téléphone, ou vous allez sur place et vous dites : Est-ce que vous avez de la documentation ?

Du contact, pour l'instant, on n'en a pas beaucoup. Ensuite on parle de contact avec la population. C'est vrai, il y a une phrase où l'on parle de contact téléphonique, de contact dans la rue et de courrier entretenu. On peut aussi écrire, c'est bien, s'ils répondent !

Le contact dans la rue, je me suis dit youpi, enfin on va vers la population. C'est vrai qu'en étant sur le terrain, les brigades ont une connaissance de celui-ci, mais cela fait 25 personnes sur 38. Pour les 13 autres, qui sont les vrais fonctionnaires de Police, qui commencent à 8h, finissent à 18h et qui ont congé le samedi et le dimanche, je n'ai pas l'impression qu'ils sont beaucoup sur le terrain et dans la rue.

Alors, on nous parle de présence policière dans nos rues, c'est intéressant. On nous dit que les événements auxquels la Police municipale a été confrontée ces trois dernières années, et plus particulièrement en 2001, ont impressionné la population yverdonnoise qui réclame une présence policière accrue dans la rue. Les patrouilles motorisées ne remplissent en effet pas le même rôle. Alors, qu'est ce qu'on nous propose ? Il faut aller à la fin du préavis car là, on nous dit comment ce sera organisé :

- Avant il y avait un homme de planton au poste... Après aussi.
- Il y avait 2 hommes en patrouille automobile... Après aussi.
- Il y avait 2 hommes en patrouille à pied... Après aussi.

Après, on nous dit : Il y aura encore 2 hommes en patrouille automobile. On vient de nous dire 2 pages avant, je vous rappelle la phrase « *Les patrouilles motorisées ne remplissent en effet pas le même rôle...* », c'est la présence policière dans la rue, c'est-à-dire le contact. Donc, c'est quand même étonnant. On veut faire une Police de proximité et finalement, on met les gens dans les voitures.

Ensuite, on nous parle des difficultés de recrutement, ceci n'est pas nouveau. Et on nous dit que c'est urgent d'engager du monde mais, parallèlement, on nous parle des heures supplémentaires. On a fait 7620 heures supplémentaires l'année passée, à peu près le même ordre de grandeur d'année en année. Cela veut dire que si on ne peut jamais rattraper, il faut bien les payer. Si on paye ces heures supplémentaires, cela veut dire qu'on a déjà les montants disponibles dans le budget. Cela représente 4,1 postes, donc il n'y a pas besoin de passer devant ce Conseil pour engager 4,1 policiers.

Ensuite, je rappellerai que les ambulances passent au CHYC, cela fait 3,4 policiers, c'est la Commission qui nous donne ces chiffres, donc j'imagine qu'ils sont indiqués par les responsables de la Police. C'est-à-dire que par rapport à la situation antérieure, il y a un mieux de 7,5 unités. Et tout ça, c'est dans le budget ; il n'y a donc pas besoin de venir devant le Conseil. Il suffirait que la Municipalité prenne ses responsabilités et lance les engagements.

Nous nous retrouvons alors dans une situation dans laquelle une majorité de la Commission s'est forgée son intime conviction sur la base d'une étude détaillée des propositions municipales. Je vais lire ce que dit la Commission de la majorité : « *L'engagement de 10 policiers supplémentaires permettra de compléter les brigades où il manquera prochainement plusieurs policiers* ».

On apprend qu'il en manque déjà et il y en a encore qui partiront. On pourrait peut-être se poser la question pourquoi. Il y a un début de réponse dans le préavis mais on ne va pas du tout dans cette direction. Et, en plus de ça, on nous dit que cela permettra de constituer une nouvelle brigade. Si j'ai bien compris, à partir de bientôt, on va fonctionner avec 6 brigades. On sait qu'avec 5 brigades on fait les « trois fois huit », la sixième, je ne sais pas quand on l'engagera, on aura peut-être des jours à plus de 24 heures ! Si c'est l'intime conviction de la Commission pour prendre cette décision, c'est pas mal.

Je crois que la Commission est aussi sensible au fait qu'il est difficile d'engager du monde et qu'en particulier, on va manquer de personnel et si on connaît ces difficultés, c'est certainement que le métier de policier présente un stress, qui a augmenté ces dernières années, de par toutes les missions qu'ils doivent remplir.

On nous dit d'ailleurs dans le préavis : « *Dès lors, seuls les policiers polyvalents, bien formés et psychologiquement équilibrés peuvent offrir les prestations de qualité requises* ». Je comprends tout à fait qu'il faille finalement faire une formation continue, il y a une telle évolution dans ce domaine, et que cela me paraît important. Alors, que fait-on dans ce domaine ? Car je ne crois pas que c'est en augmentant le nombre de policiers qu'on va résoudre ces problèmes-là. Et dans les 7260 heures supplémentaires qu'on a, je sais quand même qu'il y a un certain nombre de cas qui sont dus à des faits psychologiques. Donc des gens qui actuellement ne sont plus aptes à remplir leur mission parce que la pression a été trop forte. Que fait-on pour diminuer la pression sur les policiers ? Ça, c'est un des points que j'aimerais qu'on débattenne aussi.

Mon sentiment c'est qu'actuellement, nous n'avons pas un problème de manque d'effectif à la Police. Oui, je dirais qu'il y a un manque d'effectif aujourd'hui du fait de départs, de gens malades, mais par le budget, on a la possibilité de suppléer à ce manque d'effectif. On a donc les moyens pour engager rapidement les mesures et engager du personnel. On sait que c'est difficile et on sait certainement aussi que parallèlement, il faut mettre en place un certain nombre de mesures qui permettent d'aider le Corps de Police à assumer ses tâches et finalement à supporter la pression psychologique à laquelle il est soumis.

Donc, je propose qu'on ne parte pas vers une dépense d'un million ; c'est pas parce que – on en parlera plus tard - les comptes sont bons cette année qu'il faut immédiatement engager des dépenses supplémentaires. J'inviterai la Municipalité à poursuivre sur la même lancée. J'espère simplement qu'elle y arrive car c'est vrai qu'elle est encore partiellement inexpérimentée et elle verra que c'est beaucoup plus difficile qu'on ne l'imagine. La volonté qui a quand même été exprimée devant ce Conseil par une motion LEVAILLANT, donc qui n'était pas une motion de gauche, c'était de faire le « personnel-stop ».

Alors, nous avons une année où les finances vont mieux et déjà on nous dit : Les temps changent. Ils risquent de changer très rapidement aussi, mais après le soleil il y aura le mauvais temps, il faut être réaliste.

Je rappellerai aussi qu'à une certaine époque, lorsqu'on a fait un autofinancement de l'ordre de 14 millions, une majorité, située à ma gauche et qui était à la droite du Conseil, s'était dépêchée de baisser les impôts. Nous avons presque 16 millions cette année, si on ne baisse pas les impôts, c'est indirectement un cadeau qu'on ne fait pas à nos contribuables parce qu'on pourrait le faire. Mais c'est clair que vu les frais vers lesquels on s'engage, je pense que personne ne proposera une diminution des impôts.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

La ville se développe et est confrontée à des problèmes nouveaux. Phénomène qui n'est pas seulement propre à notre petite ville d'Yverdon-les-Bains mais qui touche aussi toute la société.

Un de ces problèmes est la violence qui change de nature et qui touche une population de plus en plus jeune. Il faut donc adopter de nouvelles mesures en conséquence des changements observés, nous sommes tous d'accord là-dessus. Une de ces mesures pourrait consister à augmenter les forces de Police, ce qui nous est proposé ce soir.

Les problèmes auxquels sont confrontés les policiers sont de plus en plus complexes, ce qui peut engendrer des situations de stress et de surmenage difficilement gérables. Une augmentation des effectifs de Police semblerait alors légitime. Cependant, l'argumentaire du préavis sur la question du surmenage des agents de Police n'est pas suffisamment développée et ne se base pas sur une étude scientifique qui nous permettrait de voir quels sont les besoins réels.

L'argumentation principale de la Municipalité pour expliquer sa requête se fonde sur une augmentation de la violence à Yverdon. Cette augmentation n'est pas si évidente et n'a d'ailleurs jamais été démontrée. Il existe des problèmes de violence qui sont peut-être de nature différente de ceux du passé mais le problème est beaucoup plus complexe qu'il n'en a l'air. Je ne veux pas faire le tour de la question ici mais seulement y apporter quelques éléments.

Il y a d'abord ce sentiment d'insécurité tant médiatisé suite aux événements du 11 septembre et qui touche toute une société. Ce sentiment d'insécurité est encore une fois nourri par une presse régionale qui profite de la moindre petite bagarre de bistrot pour faire la une de ses journaux. La Presse a donc une grande responsabilité dans le renforcement de ce sentiment d'insécurité.

Il faut donc à la fois atténuer la violence et rassurer une population qui se sent insécurisée. Pour rassurer la population, il faut donner des solutions et pour donner des solutions, il faut comprendre l'origine de cette violence, ce qui n'a jamais été fait. La violence peut être définie comme un abus de la force. Il faut donc tenter de comprendre pourquoi certaines personnes abusent de leur force et trouver un remède à leurs maux.

Or, le remède qui nous est proposé ici sera sans doute interprété par les principaux intéressés comme une provocation, comme un abus de la force. Que penseront ces jeunes qui ont besoin de quelques milliers de francs pour avoir un lieu où se retrouver quand ils verront que la ville débloque un million pour augmenter les effectifs des forces de Police ? La frustration sera grande et le sentiment d'être provoqué certain.

A un abus de force nous répondons donc par la force avec un Corps de Police plus grand. La spirale de la violence ne pourra pas être endiguée par des mesures si simplistes car comme le disait Eschyle « *La violence a coutume d'engendrer la violence* ».

Je ne veux pas entrer ici dans un débat prévention-répression. Le problème sera réglé si l'on parvient à trouver un équilibre entre ces deux solutions.

De plus, il est évident que la ville est confrontée à des problèmes nouveaux et peut-être l'augmentation des forces de Police est nécessaire pour répondre aux besoins de la population. Mais la proposition qui nous est faite aujourd'hui me semble démesurée et basée sur une argumentation en aucun cas scientifique.

C'est pourquoi je vous propose de soutenir la proposition du rapport de minorité.

Monsieur Raymond GUYAZ :

Je suis déjà satisfait d'une chose, c'est que ce soir personne n'a encore proposé de licencier des policiers et je crois que c'est un bon départ. A part ça, je ne m'insurge pas vraiment contre les propositions de la minorité de la Commission. Un certain nombre des propos qui ont été tenus ce soir et des remarques vont certainement dans le bon sens.

Malheureusement, je ne peux pas suivre l'amendement proposé. S'il est bien vaudois de s'en tenir parfois à des compromis qui conduisent à d'heureux consensus, en l'occurrence ce n'est pas possible de s'en tenir à ce que je considère personnellement comme une demi-mesure.

Tout le monde est convaincu qu'il s'agit d'améliorer l'efficacité, du point de vue des effectifs, de nos actuelles 5 brigades. Seulement, l'amendement de la minorité nous propose un seul homme, c'est malheureusement insuffisant, voire tout à fait insignifiant. C'est à partir de 2 hommes seulement qu'on peut envisager une véritable efficacité, à savoir dans le Corps de Police, l'engagement d'une patrouille.

Or, on l'a dit clairement et certains malheureusement ne veulent pas en convenir, la situation du Corps de Police d'Yverdon s'est, au fil des années, lentement dégradée et l'effritement de ses effectifs, qu'a également souligné Monsieur PERRET tout à

l'heure, est inquiétant. Qu'il s'agisse des effectifs officiels sur le papier ou des effectifs réels dans le terrain, on peut discuter longuement des différences qui existent à cet égard.

A telle enseigne que nous avons aujourd'hui atteint le taux d'encadrement de Police le plus bas du canton. Et pendant ce temps, paradoxalement, l'insécurité s'accroît. Ce phénomène s'inscrit dans les faits, on l'a longuement décrit : augmentation de la criminalité, du vol, du brigandage, violences de toutes sortes. Les statistiques sont claires et il faut bien reconnaître - on les tient à disposition -, elles sont incontestables.

Mais ça s'inscrit aussi dans les esprits. Le sentiment d'insécurité se répand en Ville parfois au point d'atteindre une certaine psychose, qui est mauvaise parce qu'évidemment excessive. Mais elle existe, on ne peut pas la nier et la présence de policiers de proximité est vivement revendiquée par la population. Qu'on ne soit plus obligé, comme à l'époque où Monsieur PERRET était syndic, d'envoyer le chef de la Municipalité dans la rue à deux heures du matin pour faire la police lui-même. Heureusement que tu es encore parmi nous, c'était très dangereux !

Les gens ont peur Mesdames et Messieurs, et la peur c'est quelque chose que l'on peut rassurer lorsqu'on se sent encadré. L'insécurité a même gagné les policiers eux-mêmes et on constate une démotivation inquiétante, dangereuse et galopante.

Sur un autre plan, j'aimerais aussi rappeler que des engagements ont été pris lors des récentes campagnes électorales, notamment la campagne communale, à Yverdon comme ailleurs. Tous les partis, avec des nuances diverses que l'on retrouve ce soir dans les propositions, tous les partis se sont engagés à considérer que la sécurité publique était une nécessité importante.

Mais ce soir, je constate que certains sous-estiment la gravité de la situation ou veulent tout simplement ignorer les appréhensions de la population, ou encore nient tout simplement le phénomène, comme je l'ai entendu tout à l'heure chez certains.

Ceux qui ont fait des promesses lors des récentes élections en considérant que la sécurité est une priorité, eh bien ceux-là même aujourd'hui sont décidés à tenir ces promesses. Quoi de plus naturel et de plus loyal, je vous en prie.

Il y a donc des enjeux vitaux dans lesquels on ne peut pas faire de compromis, il y a une mission essentielle des pouvoirs publics, c'est d'assurer la sécurité publique, sans rechigner. C'est pourquoi nous refusons de marchander, de négocier si vous préférez, sur ce point. Nous sommes en accord avec la proposition de la Municipalité et vous invitons à ne pas accepter l'amendement qui vous est proposé par le rapport de minorité.

Monsieur Daniel BURRI :

L'an dernier, au plus fort des castagnes à la plage et au camping, plusieurs Conseillers étaient intervenus pour exiger que des mesures soient prises. La Municipalité à l'époque a beaucoup parlé mais beaucoup moins agi. La Municipalité actuelle a empoigné le problème et elle vient avec un préavis qui a le mérite de la clarté et de la netteté et qui s'inscrit dans un ensemble de mesures qui ont été longuement discutées dans ce Conseil.

Au début de cette année, Madame GIORGIATTI n'a pas accordé le moindre délai à l'actuelle Municipalité avant de se plaindre du climat d'insécurité, notamment sur le chemin des écoles, et pour réclamer des interventions de la Police. Aujourd'hui, au moment de passer à l'acte, on cherche tous les moyens dilatoires pour s'opposer au préavis, pour en atténuer la portée.

J'invite le Conseil à refuser l'article 1 amendé et à soutenir ensuite le préavis municipal. Et Monsieur PERRET, ce sera ça le vrai cadeau aux citoyens qui demandent à être rassurés et protégés.

Monsieur Pascal BLUM :

En compulsant tous les documents qu'on a reçus, j'ai constaté aussi quelques problèmes d'effectif et, comme mon collègue PERRET, je n'ai pas l'impression qu'on soit forcément contre une augmentation, puisqu'on en propose quand même une. Mais on s'aperçoit que dans les postes, dans les effectifs internes, il y a effectivement des postes qui ne sont pas repourvus puisqu'il y a une variation de moins 2 postes dans les effectifs ; on ne sait pas s'ils ont été repourvus, c'est aussi une explication pour les heures supplémentaires, donc on arrive pratiquement à 9 postes à repourvoir. On a donc pratiquement ce qu'il nous faut au niveau des effectifs qui sont déjà disponibles avec le budget. Je ne comprends pas très bien toute cette manigance.

A part, ça, j'ai aussi un petit problème entre créer une nouvelle patrouille et créer une nouvelle brigade. Je ne suis pas sûr qu'on pourra faire les deux. J'avais plutôt compris que l'on pouvait faire l'un ou l'autre mais pas les deux. J'aimerais bien qu'on m'explique.

Et enfin par rapport à une présence actuelle de deux patrouilles automobiles et de deux patrouilles à pied, par rapport à un sentiment d'insécurité, je parle bien d'un sentiment d'insécurité et pas forcément d'insécurité effective, rajouter deux hommes aux patrouilles, de surcroît automobiles, ce n'est vraiment pas beaucoup. Ça veut dire qu'on ne va pas forcément arriver à lutter contre ce que voudrait la Municipalité. Alors est-ce qu'on fait la demi-mesure en acceptant un amendement ou est-ce qu'on fait la demi-mesure en ne demandant « que 10 policiers » ?

Je m'explique : quand on parle avec les gens en comparant les effectifs actuels à Yverdon pendant la durée d'Expo.02, ceux-ci ont effectivement un sentiment d'une plus grande sécurité. Mais cela m'intéresserait de savoir quelle est la différence entre la présence policière qu'on a aujourd'hui et les « plus 2 » policiers qu'on aurait avec cette simple augmentation d'effectif ?

A mon avis, il y a effectivement un gros effort à faire ailleurs qu'uniquement dans une augmentation de policiers qui ne doivent pas simplement être dans la rue, mais aussi dans les écoles et au niveau de l'éducation.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'aimerais commencer par répondre à Monsieur BURRI. J'ai été tout à fait satisfaite de l'intervention de la Police, en nombre actuel, qui a passé quelquefois sur ce chemin. Ce qui a permis de régler la situation ; il n'en fallait donc pas 10 de plus.

Maintenant, j'aimerais revenir sur les premiers éléments de mon intervention. Je rejoins Monsieur le Conseiller BLUM lorsqu'il se pose des questions par rapport aux équipes. J'ai aussi fait un bref calcul et me rends aussi compte que nous arrivons entre 7 et 8 postes qui sont déjà adjugés, qui sont déjà là, qu'il faut simplement repourvoir. Je ne comprends pas pourquoi on n'engage pas les gens auxquels on a droit et qu'on demande en plus 10 policiers. Remplissons les brigades avec les gens manquants et ensuite on pourra revenir à une situation normale et voir si cette situation fonctionne.

J'aimerais revenir sur les heures supplémentaires si vous le permettez et j'ai une question précise à l'attention de Monsieur le Municipal CARRARD. En ce qui concerne les heures supplémentaires, j'ai l'impression que l'augmentation des policiers va créer une augmentation structurelle des heures supplémentaires. Je m'explique : Je me suis laissé dire et vous me reprendrez si je me trompe, Monsieur le Municipal CARRARD, qu'actuellement et de manière structurelle, les brigades constituent environ 2080 heures supplémentaires par année par leur simple fonctionnement. Il y a un tournus sur 24heures de 4 brigades ; un tournus est égal à 4 brigades, c'est-à-dire qu'il y a 91 tournus par année. Si on fait un bref calcul, 91 tournus à 24 heures, ce sont 2184 heures totalisées par année. Or, les employés communaux font 40 heures par semaine et ils ont le droit d'effectuer 2080 heures par année, c'est le maximum légal. Ce qui veut dire que chaque policier fait 104 heures de plus par année ; 104×20 , ça représente 2080 heures en plus.

Est-ce que ces heures en plus sont payées normalement, est-ce qu'elles sont considérées dans le travail du policier, est-ce qu'elles sont payées en heures supplémentaires ? Auquel cas il faudrait peut-être revoir pourquoi les heures supplémentaires ont une telle importance et une augmentation d'effectif donnera lieu forcément à une augmentation d'heures supplémentaires.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Le 4 avril dernier, le groupe UDF a proposé, au travers d'une motion, de débloquer un crédit pour la création d'un second poste d'éducateur ou d'éducatrice de rue. Ce projet s'est récemment concrétisé par l'engagement, à temps partiel, d'une nouvelle éducatrice de rue.

Le groupe UDF a débattu en long et en large du présent préavis, et a finalement décidé de soutenir le préavis tel que présenté par la Municipalité. En effet, face à la montée du sentiment d'insécurité parmi notre population, il lui est apparu nécessaire de travailler dans ce domaine sur deux axes, soit la prévention et la dissuasion. Or la prévention, malgré l'excellent travail qui se fait actuellement, n'est plus suffisante et il convient maintenant de se donner les moyens de dissuader les bandes organisées de notre ville d'effectuer des actes de déprédation et de vandalisme. Par le renforcement des effectifs de police, il sera dès lors possible d'augmenter le nombre de patrouilles, et de fait la dissuasion.

Préoccupée néanmoins par le montant de la dette communale qui avoisine actuellement les 215 millions de francs, l'UDF y met toutefois une condition basée sur le principe des vases communicants. Par conséquent, elle demande à la Municipalité que le montant budgété puisse être compensé par une diminution des dépenses dans les années qui suivent, car nous ne souhaitons pas, à terme, que ce million de francs augmente le montant total des dépenses de notre Commune. Nous prions donc la Municipalité de prendre cette demande en considération.

L'UDF souhaite également, par cette prise de position, tenir les engagements qu'elle a pris à la fin de l'année dernière au sujet des problèmes liés à la violence juvénile. Elle rappelle pour finir qu'il est impérativement nécessaire de mettre en place un centre de rencontre pour adolescents.

L'UDF rejette par conséquent l'amendement qui nous est proposé.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais répondre aux diverses questions qui ont été posées précédemment.

Les brigades actuellement se composent de 7 personnes et il y a 5 brigades ; $5 \times 7 = 35$ plus 3 officiers soit 38, qui sont dans le préavis.

Il est demandé actuellement quelque chose de simple : de mettre 2 personnes de plus par brigade pour avoir une patrouille supplémentaire ; $5 \text{ brigades} \times 2 = 10$. Je rejoins Monsieur le Conseiller GUYAZ qui dit que si on engage 2, 3 4 ou 5 personnes, tout le reste sera des demi-mesures, car ce sera des patrouilles incomplètes.

De savoir si actuellement, par des calculs sophistiqués, il y a 1 ou 2 personnes qui ont démissionné, si ces postes ont été repourvus ou non, là n'est pas du tout le débat.

Actuellement, une brigade se compose de 7 personnes ; c'est vrai, il y a peut-être des gens qui ont démissionné, donc il y a des brigades qui se trouvent à 6, il y a peut-être des gens malades ou blessés et de ce fait, une brigade peut devoir fonctionner avec 5 personnes. En fonction des tâches qu'il y a à faire, on tourne donc avec des patrouilles qui oscillent entre une ou deux personnes. Actuellement, on recherche simplement déjà à être juste vis-à-vis des effectifs actuels, c'est-à-dire avec 35. Hors débat, hors préavis, on vous demande 2x5, soit 10 policiers, pour avoir une patrouille supplémentaire.

Pour ce qui est des heures supplémentaires, elles ne sont effectivement pas rendues. Avec 7620 heures supplémentaires, je ne vois pas comment on pourrait en plus redonner ces heures aux policiers, puisqu'elles sont déjà manquantes. De savoir comment on arrive à avoir des heures supplémentaires, c'est relativement simple. A la sortie, par exemple, de certains cafés, restaurants ou bars nocturnes, il est demandé parfois des patrouilles en renfort. Sur une brigade de 7 personnes en activité, en ayant 1 personne qui doit rester au poste plus 1 personne en vacances, on n'est déjà plus qu'à 5, on peut donc fournir 5 personnes pour un établissement. Il y a certains cafetiers-restaurateurs qui nous disent : ce n'est pas compliqué, quand les clients sortent à 3 ou 4 heures du matin, il suffit de mettre 7, 8, 9 ou 10 policiers.

Comment faire lorsqu'il y a des soirées à thème etc, qui nécessitent une certaine présence policière. Il y a la brigade de service, et on prend dans la brigade de réserve ; ainsi, les heures supplémentaires débutent.

Comme il est dit dans le rapport de minorité, il y a chaque année 5000, 6000, voire 7000 heures supplémentaires et ce serait tout de même mieux de pouvoir les stopper.

Il serait préférable d'avoir des policiers qui effectuent leur travail pendant leurs heures et d'arrêter de les surcharger, qu'ils soient tout le temps sur le qui-vive, dans des brigades de réserve. Je pense qu'alors le système fonctionnerait nettement mieux.

Monsieur André PERRET :

J'ai cru que j'avais compris et voilà que je suis un peu perdu suite à l'explication de Monsieur le Municipal qui nous dit que nous avons des brigades de 7 hommes x 5 + 3 = 38, soit le nombre actuel de la Police. Or dans le préavis, il est dit qu'actuellement, on a 5 hommes disponibles par brigade. Alors, j'ai fait le calcul suivant : 5x5 = 25 + 13 administratifs ; j'aimerais qu'on m'éclaire à ce sujet.

Dans le préavis, il est noté :

- 1 sous-officier chef de brigade.
- 1 sous-officier remplaçant.
- 5 policiers (il manque actuellement 2 policiers).

Donc, sur les 38 personnes, nous avons 5 brigades qui seront formées, si j'ai bien lu, de 5 personnes. J'ai peut-être mal compris comme c'est libellé, mais à la page 10, on nous dit « *avec 5 hommes disponibles, une brigade s'organise* ». Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est écrit noir sur blanc ; il faut savoir si c'est un préavis de la Municipalité ou pas. Bref, on ne va pas se battre sur des chiffres ; de toute façon, je pense que les décisions sont prises par les uns et par les autres !

Un autre élément qui me paraît important, c'est qu'on parle de la démotivation des policiers. A mon avis, on ne la résoudra pas avec une augmentation substantielle des effectifs. Si les brigades sont formées de 5 personnes et qu'il y en a 5, cela représente une augmentation de 40% pour les brigades. Je ne suis pas sûr que ce soit finalement un élément qui permette de « remotiver » les policiers.

Je rappellerai quand même qu'on a un absentéisme ou plutôt, on a des heures supplémentaires qui correspondent à des montants relativement importants. Si je le prends sur l'ensemble du Corps de Police, cela fait presque 11%. Si je le prends uniquement sur les brigades, car je pense qu'il y a quand même une majorité de difficultés dans les brigades, cela fait plus de 16%, ce qui est énorme et cela veut dire qu'on a un problème. Quand, dans une entreprise, on a autant d'heures supplémentaires, c'est qu'on a un problème.

Je rappellerai aussi qu'au niveau du budget, ces montants sont inclus donc à disposition de la Municipalité. Il n'y a pas besoin de passer devant notre Conseil pour prendre la décision.

Et il y a un autre élément. A certaines heures, cela me paraît très intéressant qu'on augmente le nombre de policiers. En effet, il y a des heures un peu plus difficiles, en fin de semaine, le soir ou en début de nuit. Mais ça, c'est quelques heures par semaine ; or, ce qu'on nous propose, c'est une augmentation linéaire, constante, de l'ensemble des patrouilles, ce qui veut dire qu'on aura aussi une augmentation substantielle de gens qui seront là pendant la journée. Or, pendant la journée, on n'a pas les difficultés qu'on rencontre le soir ; on n'a pas les problèmes de patrouilles quand les gens travaillent. On ne va pas encore envoyer des voitures dans les quartiers pour y patrouiller. Alors, que vont faire ces gens pendant cette période-là ? J'ai une occupation toute trouvée : c'est mettre un peu plus de pression sur les parkings, sur les contrôles policiers ; cela, c'est aussi une possibilité.

Je vous invite à suivre le rapport de minorité.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

On a entendu beaucoup de choses ce soir. Il y a manière et manière de lire un préavis.

Tout d'abord, Monsieur TETAZ est intervenu au niveau de l'image que donne ce préavis sur notre ville. Je rappelle quand même que nous parlons d'une soixantaine de policiers, en tout et pour tout, administratif compris, en regard de 24'000 habitants ; on n'est pas dans une situation où on a un policier par habitant.

Deuxièmement, on focalise beaucoup le discours sur la prévention, nous disant que finalement les policiers sont là pour faire de la répression au lieu de faire de la prévention. Donc, quelque part, on situe le problème uniquement au niveau de la jeunesse. A ce sujet, j'aimerais quand même rappeler que nous avons fait dans cette ville des efforts importants :

- Il existe actuellement un poste et demi d'éducateur de rue ; le demi-poste de l'éducatrice ayant été mis sur pied il y a quelques mois.
- Je rappelle que le CRA (Centre de Rencontre et d'Animation) qui reçoit des adolescents entre 8 et 15 ans, a reçu une subvention supplémentaire de Fr. 25'000.- pour pouvoir recevoir ces jeunes durant l'été.

Je rappelle aussi qu'en ce qui concerne ces 10 policiers, on n'est pas en train de faire une réserve de policiers pour faire de la répression, je suis désolé. Non, Mesdames et Messieurs, on est train de rétablir un déséquilibre qui s'est accumulé durant ces 8 dernières années. Le constat est simple : parmi ces policiers, un sentiment de fatigue, de stress, de démission, ça c'est un indicateur extrêmement important.

Ensuite de cela, je crois que c'est Monsieur le Conseiller VENIZELOS qui a dit que ce préavis ne présentait pas une analyse scientifique. Je regrette, ce préavis n'est pas une thèse de doctorat pour obtenir un titre de docteur en police scientifique.

Ce préavis, c'est une photo réaliste de la situation qui existe dans notre ville. Il suffit pour cela, et je suis conscient que les rapports de Police ne vous sont pas accessibles, mais il suffit de lire ces rapports. Il y a entre 6 et 8 pages hebdomadaires ; en lisant ces rapports, qui sont rédigés en toute objectivité, vous pourriez constater qu'une fois encore, le problème n'est pas focalisé uniquement sur la jeunesse, mais qu'il concerne des gens de 7 à 77 ans.

Il y a, on ne va pas entrer dans le détail - le préavis le rappelle -, des bagarres au niveau des couples, il y a des problèmes à la sortie des bistrotts, des bars nocturnes, il y a des problèmes d'éthylisme, importants. Il faut savoir que lorsqu'une patrouille prend en charge un homme qui se comporte mal pour des raisons d'éthylisme, il faut ensuite le conduire à l'hôpital, afin d'effectuer une prise de sang ; c'est un travail qui mobilise cette patrouille durant un temps important.

J'aimerais dire ceci : nous sommes là ce soir devant un choix de société. Il s'agit de prendre ses responsabilités et de les prendre correctement.

La démonstration a été faite : un policier supplémentaire par brigade, c'est de la demi-mesure. Vous n'envoyez pas un policier tout seul à la fermeture d'une discothèque à 4 heures du matin, sur demande du restaurateur. Je rappelle qu'ici même dans cette salle, nous avons reçu, il y a deux mois, une cinquantaine de tenanciers, restaurateurs-cafetiers. Je puis vous affirmer que d'une part, ces commerçants ont apprécié la démarche, ils ont apprécié de pouvoir venir dire – et cela a également été retracé dans la Presse -, leurs préoccupations, leurs soucis, leurs angoisses. Nous avons eu également des responsables d'établissements tel que l'Amalgame, qui sont préoccupés par une accélération extrêmement rapide de la violence et des moyens qui sont utilisés pour pratiquer cette violence.

Encore une fois, je rappelle que nous avons effectué une photographie et celle-ci révèle une situation que nous voulons traiter par les mesures qui vous sont proposées.

On parlera des problèmes budgétaires dans l'article 2 ; néanmoins je vous invite fermement, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à ne pas soutenir l'amendement.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Excusez-moi, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mais je n'ai pas reçu de réponse à ma question concernant les heures supplémentaires et les calculs précis à ce sujet.

Encore des réponses qui n'ont pas été apportées ce soir :

- Où prendra-t-on l'argent, le cas échéant, pour compenser cette grosse dépense ?
- Quel projet ne mettra-t-on pas en œuvre ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les heures supplémentaires, comme vous l'avez noté dans le rapport de minorité, ne peuvent pas se superposer puisqu'on parle de tournus. Il est impossible qu'il y ait des heures supplémentaires qui se cumulent ou qui se chevauchent. Je vous ai expliqué comment les heures supplémentaires étaient engendrées. Simplement par l'utilisation des brigades de réserve et c'est par ce biais-là qu'il y a une « démultipliée » d'heures supplémentaires qui s'accumulent chaque année.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Quel est l'horaire par semaine d'un policier municipal ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne connais pas exactement toutes les clauses et les horaires. J'imagine que c'est 40h mais si vous pensez que cela a une importance transcendante, je vous répondrai volontiers une autre fois si c'est 40, 41, 41.25 ou 39heures et demi.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je me réjouis que vous me répondiez, après que la droite de ce Conseil ait accepté l'engagement de 10 policiers, qu'il y aura en plus 2000 heures supplémentaires !

Mademoiselle Claudine GIROUD :

Est-ce que j'ose encore demander à la Municipalité depuis quand et pourquoi les postes actuels vacants n'ont pas été repourvus ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Ils ont été repourvus mais cycliquement, comme dans tous les services, il y a des démissions, pour des raisons personnelles, familiales ou autres. Donc, il y a du mouvement dans la Police comme dans tous les services, simplement.

Mademoiselle Claudine GIROUD :

Est-ce que vous pouvez être plus précis ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Madame la Conseillère, je peux vous dire qu'en début de ce mois, les brigades étaient de nouveau complètes. Il manquait deux personnes et ces postes ont été repourvus. Cette semaine, il y a eu une démission d'un autre policier qui part à l'étranger et il faudra retrouver quelqu'un pour arriver de nouveau à 35.

Monsieur Charles KULL :

Il s'est déjà dit beaucoup de choses ce soir. D'abord, je tiens à remercier notre Syndic qui a dit des mots sensés.

A part ça, je ne veux pas faire un long discours mais simplement dire que le groupe Libéral vous recommande de rejeter l'amendement proposé et de voter l'article 1 tel que présenté par la Municipalité. Cette proposition répond à un besoin et est soutenue par notre population.

Madame la Présidente :

Nous allons clore la discussion et voter l'article 1 tel qu'amendé par la minorité de la Commission.

L'article 1 amendé est rejeté par :

- **49 non**
- **37 oui**
- **2 abstentions**

Monsieur Pascal BLUM :

J'aimerais qu'on recompte s'il vous plaît.

Madame la Présidente :

Nous allons donc recompter.

Monsieur le Conseil BLUM, on est toujours à 37 oui, voulez-vous que je continue à faire recompter ?

Monsieur Pascal BLUM :

Bien sûr.

Madame la Présidente :

On en revient au même résultat, ce qui fait un total de 88 ; nous sommes 89 dans cette salle et je vous rappelle que je n'ai pas voté.

Vous venez donc de refuser l'amendement proposé à l'article 1.

Nous allons voter l'article 1 tel que proposé par la Municipalité.

Cet article 1 est accepté par :

- **49 oui**
- **31 non**
- **8 absentions**

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Ici de nouveau, nous sommes en présence d'un amendement dont je vous redonne lecture :

Les dépenses consécutives au renforcement des effectifs du Corps de Police feront l'objet d'une indexation proportionnelle de l'impôt communal et seront inscrites dans les budgets annuels de la Commune au fur et à mesure de leur engagement.

Monsieur Raymond GUYAZ :

Il va sans dire que les montants entraînés par l'augmentation du personnel doivent figurer dans le budget annuel. En revanche, je doute qu'il soit possible, tout simplement sur la forme, de voter ce soir une indexation du taux d'imposition à cette opération. La Municipalité ne pourra en aucun cas se dispenser d'émettre un préavis pour un taux d'imposition aux différentes échéances nécessaires, et le Conseil sera évidemment amené à en débattre et à voter ; et à voter ce qu'il veut.

Quelle que soit la décision prise ce soir, à supposer même que ce soit accepté, il est impossible que l'on prive le Conseil communal, le moment venu, de se déterminer sur le taux d'imposition.

En conséquence, je crois qu'il y a un vice de forme dans cette proposition et je crois qu'il faut la retirer ou alors la refuser, mais ce n'est pas possible de pratiquer comme ça.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je ne retirerai pas cet amendement, de toute façon il ne passera pas !

Mais j'aimerais vous rendre attentifs, et rendre attentive la population que ce soir on ne m'a pas répondu sur quels objets, quels projets on ne fera pas pour financer ce million.

Je rends attentifs toutes les personnes présentes que des projets tel que l'accueil à midi des enfants, dans le cadre scolaire, pourrait ne pas voir le jour et que les enfants resteront dans la rue, alors on prendra des policiers, pas de problème ! Et il y a un tas d'autres projets comme ça.

A mon avis, je pense que la décision est fautive et que le but d'indexer l'impôt était de garantir que ces divers projets puissent se réaliser. Je maintiens l'amendement et je propose aux gens qui sont d'accord de le soutenir.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Lorsque l'on examine les budgets des années 1993 à 2001, nous constatons que ceux-ci ont évolué de Fr. 826'000.- à 10 millions d'excédents de charges. Or, durant ce laps de temps, et même antérieurement, soit depuis 1986, le point d'impôt était fixé à 110. Durant toute cette période et en fonction de nombreux investissements importants qui ont généré des charges pour notre Commune, le taux d'impôt a été maintenu à 110. Vous le savez, en 2001, ce taux d'impôt a été réduit de 110 à 108, en raison d'EtaCom.

Ce que j'aimerais simplement dire ici, c'est lorsque l'on prend en charge une tâche d'intérêt public, comme par exemple la construction d'une école, tâche ô combien noble puisqu'il s'agit de pourvoir à l'éducation de nos enfants, on investit par exemple dans un collège de 15 millions. C'est une réalité, c'est le collège du Cheminet. Celui-ci génère des frais financiers sur une trentaine d'années, en moyenne pour Fr. 800'000.-. Ces frais sont reportés au budget, c'est normal, cela fait partie des charges annuelles d'une commune.

Il y a eu un autre exemple important au niveau des dépenses, c'est la réalisation de l'interface Gare. Là également, je vous laisse faire les rapports ; les coûts sont reportés dans les charges annuelles. Je ne crois pas qu'on puisse prétendre faire faire le yo-yo au taux d'impôt uniquement en fonction du programme et des projets qu'une commune veut bien mettre sur pied. La modification d'un taux d'impôts est fonction d'une réflexion à plus long terme, calquée sur un programme d'investissement. A ce titre-là, j'aimerais rassurer Monsieur le Conseiller PERRET ; effectivement, votre serviteur qui vous parle est peut-être inexpérimenté mais il apprend vite et à ce titre-là également, je suis confiant ; la Municipalité mettra toute l'attention voulue pour présenter un budget aussi équilibré que possible.

Je rappelle simplement que celui-ci comportera par exemple la prise en charge de l'augmentation de la facture sociale qui s'annonce d'ores et déjà à Fr. 700'000.-, chiffre que l'on ne peut pas discuter.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Monsieur BLUM a demandé de revoter, conformément à l'article 77, je vous le lis : « *La votation a lieu à main levée. Une contre-épreuve à main levée peut être demandée ou opérée spontanément par le bureau en cas de doute sur la majorité* ». Il n'y avait pas de doute sur la majorité et, Madame la Présidente, vous auriez pu ne pas demander de recompter.

Actuellement, nous sommes dans une proposition qui semble ne pas être constitutionnelle et pas nécessaire. Je vous demande, Madame la Présidente, de faire preuve de votre autorité et de prendre la décision qui s'impose.

Madame la Présidente :

C'est-à-dire... Quelle est votre proposition ?

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

C'est-à-dire de ne pas voter cet amendement.

Madame la Présidente :

Cet amendement est là et rien n'empêche qu'on le vote.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Tout d'abord à l'attention de Monsieur ROMAILLER, je crois que si une proposition n'est pas constitutionnelle, il faut le prouver par un article de Constitution. J'attends le numéro de cet article pour pouvoir vérifier vos sources.

La deuxième raison de mon intervention concerne les promesses électorales dont on a parlé lors du premier article de notre préavis. J'ai cru comprendre que certains groupes de ce Conseil, qui ont notamment quelques représentants à la Municipalité, ont fait des promesses électorales par rapport aux finances de la Commune pour éviter que celle-ci ne sombre dans certains déficits. Je suis étonné de voir que cette même partie de la Municipalité et du Conseil communal nous propose de balayer d'un revers de main la proposition que fait le rapport de minorité.

J'aimerais juste dire que si vous continuez de respecter votre parole sur le premier article, vous devriez continuer aussi sur le deuxième.

Madame la Présidente :

La parole n'est plus demandée, nous allons voter cet article 2 amendé.

L'article 2 amendé est rejeté par :

- 49 non
- 35 oui
- 4 abstentions

Nous allons donc voter l'article 2 tel que proposé par la Municipalité.

L'article 2 est accepté par :

- 49 oui
- 30 non
- 8 absentions

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et celui-ci est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à renforcer les effectifs du Corps de Police pour augmenter la sécurité et lutter plus efficacement contre les incivilités et la violence qui se développent en ville, par une présence policière de proximité accrue, selon le schéma et le calendrier annoncé dans le présent rapport ;

Article 2 : Les dépenses consécutives au renforcement des effectifs du Corps de Police seront inscrites dans les budgets annuels de la Commune au fur et à mesure de leur engagement.

Monsieur André PERRET :

Nos débats ont été passionnés et passionnants ; ils se sont résumés à une opposition gauche-droite. Alors que le problème à résoudre est important et qu'il faut éviter de prendre des mesures alibis pour uniquement être politiquement à l'air du temps.

Je demande que chacun puisse, à la lumière de notre discussion, et avec les contacts qu'il aura avec le public, réfléchir aux moyens préconisés pour lutter contre le sentiment d'insécurité pour se forger une opinion définitive.

Madame la Présidente, je demande l'application de l'article 83 de notre règlement qui parle du second débat. Je vous le laisse lire à l'assemblée.

Monsieur Daniel BURRI :

Nous parlions de manœuvres dilatoires tout à l'heure, la démonstration vient d'en être faite. Vous gagnerez un peu de temps, cela retardera simplement la mise en œuvre de ces mesures, c'est regrettable.

Madame la Présidente :

Je vous lis l'article 83 de notre règlement : *« Lorsque, immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour, le tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance. Le second débat peut avoir lieu immédiatement si, en cas d'urgence, les deux tiers des membres présents le demandent ».*

Qui demande que le second débat ait lieu immédiatement ?

Monsieur André PERRET :

Si le deuxième débat n'est pas demandé, ça ne sert à rien de savoir si on le fait immédiatement ou plus tard. Il faut donc déjà savoir si le deuxième débat est demandé.

Madame la Présidente :

J'avais compris que vous le demandiez, excusez-moi. Qui désire le second débat ?

Le vote démontre que plus d'un tiers d'entre vous souhaite ce second débat. Maintenant se pose la question : Quand est la plus proche séance ?

Monsieur Patrik DURUZ :

Pour répondre à votre intervention de tout à l'heure, j'aimerais invoquer l'article 88 de notre règlement qui demande l'urgence d'un deuxième débat pour que celui-ci ait lieu tout de suite. Et pour voir pour qui ce deuxième débat ne presse pas, je demande que le vote sur cet objet ait lieu à l'appel nominal.

Madame la Présidente :

Vous demandez l'urgence et vous demandez que ce deuxième débat ait lieu tout de suite, à l'appel nominal. Si c'est le cas, vous répondez par oui, si vous ne le souhaitez pas immédiatement, vous répondez non.

Madame la secrétaire, je vous demande de procéder à l'appel nominal.

ANGELOZ	Guy	oui
ARMADA	François	oui
ARRIGONI	André	oui
BALET	Laurence	non
BALET	Stéphane	non
BANNOUX	Gabrielle	non
BARAGAÑO	Martin	non
BASSIERES	Paul	----
BERNHARD	Maximilien	oui
BLUM	Pascal	non
BOTTERON	Heidi	abstention
BURRI	Daniel	oui
BÜTTIKER	Roland	oui
CAPT	Gloria	oui
CHAPERON	Jean-Daniel	oui
CHAPUIS	Jean-David	oui
CHAPUIS	Jean-Pierre	oui
CHASSOT	François	oui
CONTINI	Pascal	----
COSANDEY	Patrick	non
de BLAIREVILLE	Olivier	non
de RAEMY	Daniel	----
DURUZ	Patrik	oui
EHINGER	Stéphanie	oui
FAVRE	Robert	oui
FAVRE	Roland	non
FIVAZ	Jacques	non
FLACTION	Josette	----
FREY TAILLARD	Martine	non
GABELLA	Laurent	oui
GASSER	Claude	oui
GIORGIATTI SUTTERLET	Silvia	non
GIROD	Pascal	non

GIROUD	Claudine	non
GOGNIAT LOOS	Fabiène	non
GRIN	Karine	oui
GUIBERT	Chantal	abstention
GUYAZ	Raymond	oui
HEFTI	Marie-Louise	oui
HOFMANN	Daniel	oui
HUNKELER	Pierre	non
JACCARD	Claude	oui
JACCARD	Yves-Olivier	oui
JAGGI	Valérie	oui
JUNOD	Gérard	oui
KELLER-RICHNER	Irène	oui
KLAUS	Jean-Louis	non
KULL	Charles	oui
LAYAZ-ROCHAT	Christiane	non
LEVAILLANT	Jacques	oui
LOVEY	Serge	oui
MAIBACH	Olivier	non
MARTIN	Albert	oui
MARTIN	Frédérique	----
MARTIN	Jacques	non
MICHOUD	Pierre-André	oui
MILLIOUD	Marceline	non
MONNIN	Joëlle	non
MOUQUIN	Charles-Eugène	oui
MULLER	Luisella	non
MULLER	Walter	oui
NICOLLIN	Marinette	non
OTHENIN-GIRARD	Peter	non
PASTEUR	Jean-Noël	oui
PAULI	Christian	non
PAVID	Philippe	oui
PERNET	Jean-Marc	oui
PERRET	Adine	oui
PERRET	André	non
PERRET NAGUIB	Delphine	non
PIDOUX	Thierry	oui
PILLONEL	Cédric	non
RADIC	Luka	non
RANDIN	Roger	non
RAYMONDAZ	Jean-Luc	----
RENAUT-CARRARD	Fabienne	oui
RICHARD	Yves	oui
ROBELLAZ	Elisabeth	oui
ROHRBACH	Jacques	----
ROMAILLER	Claude-Alain	oui
ROMON	Georgette	oui
ROSSIER	Yan	oui
RÖTHLISBERGER	Suzanne	non
RUCHET	Jean-Claude	non

RUDAZ	Armand	oui
SAUGY	Nathalie	non
SCAPERROTTA	Sarah	----
SCHALLENBERGER	Bernard	non
SCHULE	Jean-Hugues	oui
SPERTINI	Jacques	oui
TETAZ	Jean-Claude	non
VENIZELOS	Vassilis	non
VERDON	Gilles	oui
VUAGNIAUX	Thierry	----
VUAGNIAUX	Yves	----
WALKER GUYE-VUILLEME	Nancy	----
WEISSBRODT	Françoise	non
WERKLE	Michel	oui
WIND	Bart	oui
WULLIAMOZ	David	oui

Par 50 oui et 37 non, vous demandez que le débat n'ait pas lieu ce soir. Il n'y a pas les 2/3, donc il ne peut avoir lieu ce soir.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne sais pas dans quel délai peut avoir lieu ce deuxième débat mais ce que je peux vous dire, c'est la difficulté que l'on va rencontrer pour le recrutement, bien que certaines personnes visiblement ne soient pas sensibles à ce problème. Des inscriptions doivent avoir lieu dans des écoles qui auront lieu en février. Ces écoles sont extrêmement sollicitées ; il n'y a que 55 places et une école par année. Lausanne s'en réserve déjà 25, ce qui veut dire qu'il n'en reste plus que 30 pour l'ensemble du canton. On devait confirmer par oui ou par non rapidement le nombre de candidats que l'on voulait inscrire dans cette école, normalement au mois de juin.

J'aurais imaginé que ce soir on ait pu donner une réponse, dans un sens ou dans l'autre. C'est un problème que je soulève et qui m'inquiète.

Monsieur André PERRET :

Je n'aimerais pas remettre le débat puisque l'objet est clos. Ce n'était qu'une question de procédure.

Et j'aimerais rassurer ici le Municipal CARRARD. Avec ce qu'il y a actuellement dans le budget, vous pouvez inscrire un certain nombre de policiers, vous avez des départs déjà faits, vous avez les départs naturels et les heures supplémentaires ; vous avez de quoi en inscrire beaucoup plus que vous ne pourrez en engager dans le même temps.

Monsieur Daniel BURRI :

Si on prend le règlement, on voit qu'il y a un délai de 5 jours au minimum. Le Conseil peut donc très bien se réunir jeudi prochain pour remettre ce problème de telle façon qu'on ait le deuxième débat souhaité et qu'on ne tarde pas à prendre des mesures. Quand on a décidé de régler un problème, on va jusqu'au bout.

Madame la Présidente :

Je vais soumettre la proposition de Monsieur le Conseiller au vote. J'ouvre la discussion sur la proposition de Monsieur BURRI, c'est-à-dire de réunir une séance de Conseil jeudi prochain.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe Libéral approuve une séance de Conseil jeudi prochain.

Monsieur Daniel HOFMANN :

Le groupe Radical appuie cette proposition.

Monsieur André PERRET :

J'aimerais bien qu'on m'indique l'article sur lequel on s'appuie pour réunir une séance spéciale dans 5 jours. Je n'y tombe pas dessus immédiatement. La « séance de relevée » est une chose mais nous ne sommes pas dans ce cas-là. Pourrait-on éclairer ma lanterne ?

Monsieur Patrik DURUZ :

J'ai ici l'article 44 sous les yeux. Il dit que le Conseil est convoqué par écrit par son Président, à défaut par son Vice-Président, aussi souvent que l'exige l'expédition des affaires. Donc, c'est quand le Président le veut. Ce sera une décision du bureau et elle ne dépend pas de nous.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF soutient aussi la proposition du Conseiller BURRI.

Monsieur Christian PAULI :

Il est évident que le droit fondamental de cette application de l'article 88 de notre règlement est bien entendu de permettre d'étayer le préavis qui nous a été présenté. Je ne vais pas allonger puisque chacun a pu s'exprimer pour montrer les lacunes de ce préavis et les mesures inadéquates proposées.

En conséquence, notre groupe S+E ne soutiendra pas la tenue d'une séance dans une semaine déjà car il est évidemment légitime de laisser à la Municipalité le temps de formuler des réponses, de peut-être modifier quelque peu son préavis et de permettre à chacun de réfléchir.

Madame la Présidente :

Je crois qu'on doit rediscuter sur le même préavis, Monsieur le Conseiller PAULI.

Monsieur Daniel BURRI :

Même si la situation paraît invraisemblable, je rappelle que la Municipalité peut en tout temps retirer un préavis, y compris une fois qu'un vote a eu lieu. Cela veut dire que si la Municipalité se rend compte qu'une modification est utile, qu'une proposition différente peut être faite, elle a tout loisir de le faire.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité ne modifiera pas ce préavis. Par contre, elle pourra être amenée à préciser certains points, à répondre de façon précise à certaines questions, si vous le souhaitez.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Pour répondre à Monsieur PAULI, il est clair pour la majorité d'entre nous que l'application de cet article vise simplement à une inversion des majorités. On a très bien compris, il ne faut pas s'en cacher et ne pas croire que la Municipalité va modifier le préavis ou que les membres de ce Conseil vont mûrement réfléchir à l'appui de faits nouveaux ; il n'y en aura pas.

Simplement, on table sur l'absence de certains, la présence d'autres et une inversion des majorités. C'est l'unique raison pour laquelle on a fait appel à l'application de cet article.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Pour répondre à l'intervention de Monsieur LEVAILLANT, je ferais remarquer que le Grand Conseil qui travaille sur le dossier Police 2000 aura avancé d'ici là, à moins qu'on ne fasse la séance tout de suite, comme vous le proposez. Je pense que pour la sérénité de notre prochaine discussion, il est intéressant que les choses avancent.

Je rappelle aussi que cet été, la situation en ville d'Yverdon n'est pas aussi catastrophique que certains le laissent penser.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je doute fort que le dossier Police 2000 avance d'une façon particulièrement rapide en une semaine. Ce dossier traîne dans les tiroirs et maintenant dans les réflexions cantonales depuis plus de 10 ans.

Madame la Présidente :

Je vous rappelle que selon l'article 44 de notre règlement, 2^{ème} alinéa :

« Il est convoqué par écrit par son président, à défaut par son vice-président ou, en cas d'empêchement de ceux-ci, par un des membres du bureau, aussi souvent que l'exige l'expédition des affaires qui lui sont soumises. Le président a le droit de convoquer le conseil de sa propre initiative, en avisant la Municipalité ; la convocation doit également avoir lieu à la demande de la Municipalité ou du cinquième des membres du conseil ».

Je pose alors la question. Est-ce que le cinquième des membres du Conseil demande que cette séance ait lieu la semaine prochaine ?

J'ouvre la discussion sur ce point. La parole n'est pas demandée et le vote démontre qu'un cinquième des membres est d'accord.

Nous discuterons donc de ce deuxième débat jeudi 11 juillet prochain à 20h.

10. COMPTES COMMUNAUX 2001 (MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marie-Louise HEFTI ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Madame la Présidente passe en revue les différents comptes et informe les Conseillers que chacun peut intervenir en l'interrompant si nécessaire au chapitre en question.

Nous reprenons maintenant à la page 125 pour le récapitulatif des comptes.

La discussion est ouverte sur l'ensemble des comptes 2001 :

Plus personne ne demande la parole et l'ensemble des comptes 2001 est accepté à une évidente majorité.

Monsieur André PERRET :

Je dois dire que nous avons plusieurs fois dans le cadre de notre assemblée, tancé l'ancienne Municipalité qui nous a présenté des comptes qui, certaines années, étaient fortement déficitaires, avec des autofinancements relativement faibles.

C'est donc avec plaisir ce soir que je remarque que toutes les mesures qui ont été prises ces dernières années ont fini par porter leurs fruits et je soulèverai quand même que l'autofinancement de cette année, soit pour l'exercice 2001, s'élève pratiquement en chiffre rond à 16 millions, ce qui est le plus gros autofinancement qu'on n'ait jamais eu.

Je rappellerai qu'en 1986, nous avons eu un chiffre rond de 13,5 millions, résultat qui nous avait permis de baisser les impôts. Je sais qu'actuellement les dettes communales sont relativement importantes donc je ne ferai pas de proposition allant dans ce sens.

J'invite la nouvelle Municipalité à suivre l'exemple, notre Commune en a besoin, son endettement est encore très élevé et c'est utile que nous puissions le descendre.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois effectivement que nous l'avons dit, cela a été relevé dans le rapport de la Commission des finances, il s'agit-là d'une embellie. Bien évidemment, la Municipalité est très soucieuse des finances communales.

Néanmoins - et cet objet sera traité à la séance de septembre -, j'annonce déjà à ce Conseil qu'à l'heure actuelle, la somme des premiers trains de crédits complémentaires « ascende » à un million neuf cents mille francs.

Je crois qu'il y a là une réalité et il faut le prendre en compte au niveau de la gestion de cette Commune.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je suis un peu gêné d'intervenir après Monsieur le Syndic mais j'aimerais simplement signaler que l'embellie n'est pas due à une très saine gestion des finances communales. L'embellie, si nous regardons les comptes, est due à un accroissement des revenus extraordinaires, mais aussi à un accroissement des charges par rapport au budget qui avait été déposé. Celui-ci « ascendait » à 152 millions ; les charges sont de 155 millions. C'est bien les revenus qui ont augmenté, raison de cette embellie et de ce bénéfice qui est peut-être passager.

Je voudrais simplement relever encore une fois que ce n'est pas dû à un problème de gestion. Je ne critique pas la gestion de la Municipalité passée, je dis simplement que celle-ci avait établi un budget, qui a été très largement dépassé, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est bien les revenus qui ont augmenté et la plupart de ces revenus extraordinaires ne sont pas contrôlables puisqu'ils sont dus à des rentrées fiscales.

11. ELECTION D'UN SCRUTATEUR SUPPLEANT

Il s'agit de remplacer Monsieur Pascal CONTINI. J'attends vos propositions.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe Libéral vous propose la candidature de Madame Marie-Louise HEFTI.

Madame la Présidente :

Il n'y a pas d'autres candidatures et je vous propose un vote à main levée.

Madame Marie-Louise HEFTI est élue à une évidente majorité comme scrutatrice suppléante. Je l'en félicite et me réjouis de notre future collaboration.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Motion de Monsieur Cédric PILLONEL (Renforcement de la formation des policiers – préavis 21).**

Notre récent débat à propos du préavis 21 vous a apporté deux informations importantes : tout d'abord, vous avez compris qu'une partie du Conseil ne souhaitait pas sombrer dans une politique de répression. D'autre part, vous avez entendu de la bouche de M. TETAZ que nous vous soumettrions une motion.

Conformément à ces deux informations, je prends la parole pour déposer la motion annoncée.

En préambule de mon intervention, je me permets de vous lire un passage conclusif du préavis 21 figurant à la page 6, déjà cité par Monsieur PERRET : *« Dès lors, seuls des policiers polyvalents, bien formés et psychologiquement équilibrés peuvent offrir les prestations de qualité requises. »* Nous avons pu voir, au cours de nos débats, que le préavis ne répondait pas, ou uniquement de manière imparfaite, aux principales raisons qui l'avaient motivé. Les problèmes de formation et de pression psychologique ne se trouvent soulagés ni par l'acquisition de casques de maintien de l'ordre, ni par l'engagement de policiers supplémentaires. Il nous semble important de ne pas négliger le facteur humain lors de réflexions sur la sécurité et les forces de l'ordre.

Comme le disent le préavis et le rapport de majorité, la Police est au service de la population. Il convient donc qu'elle soit formée de façon à réagir de la manière la plus adéquate aux situations imprévues. Cela devrait permettre à la Police de ne pas employer que le volet de la répression mais de faire de la prévention, tant au sein de la population que dans des situations tendues. Un policier peu rassuré, en effet, ne peut que contribuer à renforcer la tension déjà existante. Un agent formé, par contre, a plus de chance de réagir de façon à faire baisser la tension et les risques de dérapages. Ayant appris à surmonter ces situations, il sera moins bloqué par son sentiment de crainte.

Pour conclure, il me paraît important, après avoir équipé et agrandi notre Corps de Police – du moins c'est ce que nous ferons bientôt –, que nous lui donnions également les ressources psychologiques nécessaires à leur mission. Je propose donc, par voie de motion, que la Municipalité dispose d'un montant de Fr. 80'000 pour renforcer la formation de notre Corps de Police et pour approfondir les solutions de prévention dans notre ville. Je suggère que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité pour étude. L'énergie de la majorité de notre Conseil à renforcer la Police et à trouver des réponses face à l'incivilité me donne bon espoir quant à l'acceptation de cette motion.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion : La parole n'est pas demandée et par 40 voix contre 35, celle-ci est refusée.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je reconnais que je prends la parole souvent mais là vraiment je m'étonne. Vous acceptez des casques, vous acceptez des boucliers, vous acceptez 10 policiers et vous n'acceptez pas de la formation. Je m'étonne...

Monsieur Raymond GUYAZ :

Je pense que nous avons commis une erreur et je comprends l'intervention qui vient d'être faite maintenant, c'est de ne pas légitimer ni justifier ce refus.

Mais tout simplement il n'appartient pas à la Commune d'Yverdon de s'occuper de la formation du Corps de Police. Il y a des écoles de Police ; alors disons tout de suite qu'on met en doute la qualité, le bien-fondé et l'organisation qui jusqu'à maintenant à fait ses preuves, de la formation des Corps de Polices communaux, du Canton et en même temps de la Gendarmerie, puisque ces instances sont proches.

Par conséquent, proposer un montant de formation locale complémentaire, c'est un zèle intempestif.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

En complément à ce qui vient d'être dit, je voudrais simplement rajouter que la politique de conduite du personnel communal est du strict ressort de la Municipalité. Je ne vois pas en quoi le Conseil communal dirait qu'un professeur doit suivre des cours de dessin, etc. Donc, la Municipalité décidera s'il est nécessaire pour l'entier du Corps de Police ou une partie de celui-ci, de donner un soutien tel que vous le demandez.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je confirme ce qui a été dit par certains membres de ce Conseil. Les policiers sont extrêmement bien formés. Ils suivent des cours complémentaires ou supplémentaires. Ils font plus de 250 jours de cours par année. Ce sont toutes sortes de cours qui sont donnés soit directement au niveau de la Police cantonale ou de la Police fédérale. Et si l'état major de Police considère que les policiers doivent avoir une formation complémentaire, cela se fait d'ores et déjà, sans attendre des adjonctions telles que celles de Monsieur le Conseiller PILLONEL.



Intervention de Monsieur Charles KULL (Tutelles)

J'aimerais que le bureau du Conseil intervienne auprès de la Justice de Paix à propos d'un sujet qui a énervé plus d'un Conseiller.

En effet, quand on sollicite un citoyen pour faire partie d'une liste électorale, celui-ci réfléchit, se renseigne sur le temps d'occupation que cela représente, bref ne s'engage pas à la légère en fonction de ses disponibilités.

Ce que ce citoyen ignore, c'est que dès que son nom aura paru sur les listes électorales, il aura été repéré par la Justice de Paix et dès que celle-ci aura besoin d'un tuteur, ce citoyen sera la victime toute désignée.

Dans le cadre du parti Libéral, tous les nouveaux candidats ont reçu une tutelle cette année ! Je trouve cette façon de faire trop facile et frustrante pour des citoyens qui s'engagent déjà dans la vie publique. Alors que les partis ont de la peine à trouver des candidats, faut-il encore rendre la tâche plus difficile en punissant les candidats d'une tutelle !

Je demande donc au bureau du Conseil qu'il intervienne de façon énergique auprès de la Justice de Paix, afin que les critères de choix d'un tuteur soient revus. Merci d'avance pour les futurs candidats.

Monsieur Pascal BLUM :

Je pense qu'il y a d'autres candidats ou personnes ici présentes qui ont aussi des tutelles et des curatelles. Au nom des tuteurs et des curateurs, je remercie Monsieur KULL de considérer qu'il s'agit d'une punition.

Madame la Présidente :

Je répondrai à Monsieur KULL que le bureau en parlera lors de sa séance de fin août. Et on verra la suite à donner à votre intervention.

Monsieur Charles KULL :

Je vous remercie et j'attends de vos nouvelles.



Question de Monsieur Jean-Daniel CHAPERON (Parc à vélos de Léon-Michaud)

Ma question s'adresse à la Municipalité et fait suite à un article paru dans la « Presse du Nord vaudois » du samedi 29 juin dans la rubrique « Courrier des lecteurs ».

Les auteurs, une classe de 6^e année de Léon-Michaud et leur maître de classe, nous relatent l'état de la situation dans le parc à vélos de cet établissement et l'ont intitulé « *Vols, vandalisme et bagarres ... Y en a marre !* ». Et permettez-moi de vous le dire, ils ne sont pas les seuls. Nombreux sont les élèves de cet établissement et leurs parents qui partagent ce point de vue.

Ma question dès lors est la suivante : Quelle suite allez-vous donner à cet appel ? En effet, je tiens à rappeler qu'à plusieurs reprises, Monsieur SARTORETTI, ancien Conseiller communal, avait soulevé lors de la précédente législature, la problématique de son emplacement et de sa grandeur. Hélas, la Municipalité d'alors ne nous avait donné aucune réponse ou solution satisfaisante. J'ose donc espérer que cette nouvelle quête d'une réponse pertinente sera plus fructueuse.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Effectivement, il y a quelques années de cela, Monsieur SARTORETTI avait déposé une motion pour que l'on trouve une solution en vue du déplacement de ce parking à vélos qui pose une série de problèmes récurrents de vandalisme et autres méfaits sur les cycles qui y sont parqués.

Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'en parler au sein de ce Conseil et j'ai pu expliquer où en étaient ces études, qui sont maintenant terminées. Nous savons très bien actuellement ce qu'il faut faire si nous voulons déplacer ce parking à vélos. Par contre, là où le bât blesse, c'est d'assumer les conséquences financières d'un tel déplacement. Il faut savoir que la solution la plus réaliste, qui permet de parquer quelque 500 vélos à Léon Michaud, est le déplacement complet de ce parking à vélos dans celui qui est actuellement occupé par les maîtres du Centre Professionnel. Nous avons trouvé un accord avec la Direction de ce Centre pour faire une rocade et déplacer le parking à vélos dans celui à voitures, et celles-ci se trouveraient à ce moment-là sur l'emplacement actuel du parking à vélos.

Il y a deux facteurs de coûts importants, c'est d'une part la construction d'un nouveau couvert à vélos, et d'autre part la préparation, la réhabilitation du secteur pour les voitures puisque, si vous connaissez l'endroit, vous avez pu constater qu'il est de plusieurs niveaux et il faut le niveler pour y parvenir. La somme totale pour un tel aménagement se monte à environ Fr. 600'000.-.

Nous avons évalué une autre solution plus simple, qui est de déplacer dans le même contexte ce parking à vélos, mais sans couvert. En effet, c'est une particularité propre à Léon Michaud, seul collège qui dispose d'un couvert à vélos ; ceci est dû à

la construction à l'époque qui l'avait voulu ainsi. Sans la construction du couvert, la facture est diminuée de moitié, donc nous en sommes à Fr. 300'000.-.

Le rapport sur la question est prêt. Néanmoins, ces Fr. 300'000.- sont une somme et elle n'est pas prévue dans le plan des investissements que nous devons effectuer. On vient de parler des finances communales et de l'embellie qu'on a connue mais qui ne saurait être une règle maintenant. Cependant, le rapport sera établi et déposé sur la table du Conseil communal avec éventuellement des variantes de solutions qui seraient moins efficaces, qui ne permettraient probablement pas le parcage de 550 vélos, et qui envisageraient une autre voie que nous avons déjà étudiée par d'autres systèmes de sécurité.

Cependant, je peux déjà vous assurer que dans les mois à venir, vous allez recevoir un préavis sur ce sujet avec des propositions concrètes pour régler j'espère une fois pour toutes, cette question lancinante de ce parking à vélos.

Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :

Je remercie Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL de sa réponse et me réjouis de voir son rapport.



Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Meeting de boxe)

A l'heure où les activités sportives à Yverdon sont en forte diminution – Expo.02 oblige -, le meeting de boxe organisé par le club yverdonnois de boxe et qui était prévu sur la place Pestalozzi, se déroulera dans un mois finalement à Montagny.

Pousser dans les bras de la commune voisine d'Yverdon une manifestation sportive qui aurait animé le centre ville me paraît contraire au but que devraient poursuivre les pouvoirs publics.

Ma question est donc :

- Existe-t-il réellement un règlement limitant aux manifestations culturelles et éducatives la place Pestalozzi ? Si oui, vu les demandes des clubs sportifs, ce règlement peut-il être modifié pour ouvrir cette place aux activités sportives ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Cette demande est effectivement parvenue devant la Municipalité, plus particulièrement devant la Task Force qui, tous les lundis matins donne son feu vert aux différentes manifestations liées à Expo.02.

La Municipalité a donc décidé de refuser cette manifestation car elle a estimé qu'elle n'était pas compatible avec la programmation voulue durant l'été sur cette place, programmation orientée comme vous l'entendez ce soir, vers des animations musicales et culturelles, ceci dans une ambiance détendue.

Raison pour laquelle, après un contact avec le responsable de la société en question, celui-ci a très bien compris les arguments de la Municipalité.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Si j'entends bien Monsieur JAQUIER, cette interdiction serait temporaire. Je ne crois pas que c'est ce qu'a compris le principal intéressé qui s'occupe de la boxe. Ce serait que pour cette année ? Ce n'est pas interdit d'avoir des manifestations autres que culturelles et éducatives au centre ville ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Nous gérons les affaires en temps réel. Nous avons raisonné en fonction d'une demande pour cette saison. Je n'ai pas compris que cette demande correspondait à une répétition pour d'autres années. Pour l'instant, nous avons répondu pour cette année.

**Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Membres du Conseil d'administration du Grand Hôtel des Bains et du Centre Thermal).**

Après la récente nomination des membres du Conseil d'administration du Grand Hôtel des Bains et du Centre Thermal, ma question s'adresse à la Municipalité :

- Selon quels critères la Municipalité décide quels seront ses représentants dans les différents Conseils d'administration où la Commune est majoritaire ? Car, avec 4 syndics, ou anciens syndics au Conseil d'administration du Centre Thermal, je constate que si le siège de 1^{er} membre de notre Commune peut rapidement, lors d'élections, se transformer en siège éjectable, des sièges bien plus confortables de membres de Conseil d'administration de sociétés où la Commune est majoritaire peinent à être renouvelés.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vu l'heure avancée et la chaleur ambiante, cette question qui demande une analyse au niveau des règlements, des statuts de ces deux sociétés, recevra une réponse ultérieurement.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

**Question de Monsieur Gérard JUNOD (Prochain Conseil)**

Selon l'article 44 de notre règlement, nous avons donc décidé de nous réunir de nouveau jeudi prochain. Cet article 44 dit que le Conseil se rassemble en général à l'Hôtel de Ville. Ce soir, cette réunion n'a pas été très agréable étant donné la chaleur qui a régné dans la salle et le bruit extérieur qui nous a obligé à fermer les fenêtres. Je me demande si le bureau ne pourrait pas envisager, pour jeudi prochain, de convoquer ce Conseil dans un autre lieu, peut-être plus frais et plus tranquille, par exemple La Marive.

Madame la Présidente :

Je prends note de la proposition de Monsieur le Conseiller JUNOD et demanderai aux membres du bureau de rester après la séance afin de définir l'ordre du jour et le lieu de cette séance.

**Intervention de Monsieur Jacques LEVAILLANT (Motion « Personnel-stop »)**

Tout à l'heure, Monsieur le Conseiller PERRET a parlé de la motion LEVAILLANT. Je dirai LEVAILLANT et consorts car je n'étais pas seul à la déposer. Elle visait, sauf erreur, à stabiliser l'effectif du personnel communal, tel qu'il était à la fin de 1993. Je me réjouis de l'interpellation de Monsieur le Conseil PERRET. Cela me donnera l'occasion, lors d'un prochain Conseil, de revenir avec cette motion et surtout avec la réponse très circonstanciée que j'ai reçue de la Municipalité. Je rappelle que ma motion demandait simplement l'établissement d'un rapport. Je viendrai avec ce rapport de la Municipalité et vous pourrez constater que ma motion ne gêne pas vraiment quoi que ce soit dans nos discussions.



Question de Monsieur Robert FAVRE (Signalisation des tentes vers le Casino)

En début de séance, Madame la Présidente nous a rendu attentifs qu'une délégation française occupe les tentes qui sont le long du Casino. Je me permets de demander à la Municipalité s'il n'y aurait pas lieu de mieux signaler ces tentes car finalement, on peut dire qu'en principe la journée, c'est désert. Je crois donc qu'il y aurait un effort à faire afin d'aider ceux qui occupent ces tentes.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement Monsieur le Conseiller FAVRE, l'opération qui a consisté à tenter de drainer les visiteurs d'Expo qui s'acheminent depuis la gare, via le Pavillon vaudois en direction de celle-ci, cette tentative est effectivement considérée actuellement comme un échec. Il est très difficile d'amorcer les visiteurs, les piétons, en direction de la Ville.

En l'occurrence, des efforts de signalisation ont été faits. On a même cherché à animer la place en mettant des manèges. Il s'agit-là en fait d'un comportement du visiteur qui veut d'abord se rendre à l'Expo, qui veut bien s'arrêter au Pavillon et qui ensuite veut reprendre son train. C'est un constat d'échec et il faut se rendre à l'évidence.

D'ailleurs, la Municipalité est en train d'examiner en ce moment la possibilité d'écourter cette opération, dans le souci de ménager les finances communales.



Question de Monsieur Patrik DURUZ (Motion d'un citoyen hors commune)

En tout début de séance, nous avons pris acte d'une pétition émanant, me semble-t-il, d'un citoyen d'une autre commune. J'aimerais juste que nous nous assurions que la procédure est respectée. D'après notre règlement, « *tout citoyen peut adresser une pétition* » et je pensais que c'était, sous-entendu : « *tout citoyen yverdonnois* ».

Madame la Présidente :

Ce citoyen habite Giez effectivement, mais est-il censé habiter Yverdon ? Le bureau va se poser la question et vous répondra dans une semaine.



Question de Monsieur Claude GASSER (Matériel entreprise Y-Norm)

Il y a quelques années, j'ai avisé le Service des Bâtiments qu'une entreprise de l'Avenue Kiener avait, sans mettre à l'enquête, posé un container portakabine pour en faire son bureau, juste à côté de celle-ci. Le patron de l'entreprise a ouvert les murs pour avoir un passage direct. Le Service des bâtiments a écrit à cette entreprise en donnant un délai pour démonter ce portakabine. Ce délai a été échu en 98 ou 99.

Aujourd'hui, cette entreprise a fermé ses portes. Ce portakabine est toujours là, ainsi qu'une voiture sans plaques qui est en train de rouiller, et beaucoup de matériel de l'entreprise qui va à vau-l'eau.

Je demande à la Municipalité de bien vouloir revoir ce problème et de mettre de l'ordre devant cette entreprise, Y-Norm pour ne pas la nommer.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité prend acte de cette remarque et examinera la suite à donner.

**Madame la Présidente :**

Nous arrivons au terme de cette séance.

Il me reste à vous donner rendez-vous au jeudi 11 juillet à 20h. Le lieu vous sera précisé dans la convocation et je lève cette séance.

Il est 23h10

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Adine PERRET

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 juillet 2002

	Pages
1. Appel.....	187
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2002	187
3. Assermentation	188
4. Communications de la Présidente	188
5. Communications de la Municipalité (C/3 - C/4)	191
6. Préavis no 13/02 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 285'000.- pour l'exécution des travaux d'assainissement et des mesures géologiques nécessités par un glissement de terrain dans la forêt de la Côte du Lac, sise sur le territoire de Cheseaux-Noréaz, propriété de notre Commune. (Monsieur Yan ROSSIER, rapporteur ad hoc).....	191
7. Préavis no 14/02 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 415'000.- pour financer l'évolution du matériel informatique de l'administration communale pendant 3 ans. (Monsieur Bart WIND, rapporteur)	192
8. Préavis no 20/02 concernant une demande de crédit de Fr. 100'000.- pour l'acquisition d'un équipement de sécurité pour les agents de la police municipale. (Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, rapportrice)	193
9. Préavis no 21/02 concernant une demande de renforcement des effectifs du Corps de Police pour augmenter la sécurité et lutter plus efficacement contre les incivilités et la violence qui se développent en ville, par une présence policière de proximité accrue. (Madame Gloria CAPT, rapportrice).....	196
10. Comptes communaux 2001 (Madame Marie-Louise HEFTI, Présidente de la Commission des Finances, rapportrice).....	225
11. Election d'un scrutateur suppléant	226
12. Propositions individuelles et interpellations.....	227
Motion de Monsieur Cédric PILLONEL (Renforcement de la formation des policiers – préavis 21).	227
Intervention de Monsieur Charles KULL (Tutelles).....	229
Question de Monsieur Jean-Daniel CHAPERON (Parc à vélos de Léon-Michaud).....	230
Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Meeting de boxe).....	231
Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Membres du Conseil d'administration du Grand Hôtel des Bains et du Centre Thermal).	232
Question de Monsieur Gérard JUNOD (Prochain Conseil)	233

Intervention de Monsieur Jacques LEVAILLANT (Motion « Personnel-stop »).....	233
Question de Monsieur Robert FAVRE (Signalisation des tentes vers le Casino)	234
Question de Monsieur Patrik DURUZ (Motion d'un citoyen hors commune)	234
Question de Monsieur Claude GASSER (Matériel entreprise Y-Norm)	235